



© Aéroport Toulouse-Blagnac

# Rapport annuel **2019**



## 04

### Le mot des Présidents

## 06

### Les principaux dirigeants

## 08

### Les événements de l'année

Eiffage entre dans le capital d'ATB	10
Ryanair ouvre sa base avec 11 nouvelles lignes	11
Air Canada : en route pour une ligne régulière Toulouse-Montréal	12
Le premier vol direct du Japon	13
Certifié ACA3, l'aéroport s'engage vers le zéro émission de CO <sub>2</sub> d'ici 2050	14
Première mondiale : un véhicule bagages autonome sur les pistes de l'aéroport	15
Les taxiways PAPA rénovés	16

## 18

### Rapport de gestion

Préambule	22
1. Situation et activité au cours de l'exercice	24
2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)	34
3. Autres informations relatives à la société ATB	36



## 38

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

## 40

### États financiers consolidés IFRS

État de la situation financière	46
État du résultat global consolidé	47
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	48
Tableau des flux de trésorerie	49
Notes annexes aux comptes consolidés	50

## 72

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



# Le mot des Présidents

## DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

La gouvernance d'Aéroport Toulouse-Blagnac a connu une évolution majeure, aux dernières heures de 2019, avec l'arrivée du groupe Eiffage au capital de l'entreprise. Désormais actionnaire de référence après le départ de CASIL Europe, Eiffage s'engage dans une plateforme aéroportuaire pour laquelle il a déjà apporté son expertise de constructeur et contribué, ces dernières années, au succès de plusieurs projets importants.

Cette arrivée s'inscrit au terme d'une année de stabilité pour le trafic aérien. Stabilité vertueuse, car accompagnée d'une nouvelle baisse des mouvements d'avions, lesquels sont inférieurs en nombre à ceux de l'année 2000, pour la deuxième année consécutive.

L'année écoulée aura d'ailleurs démontré la détermination d'ATB à ancrer son activité dans une logique de développement durable. Les preuves en ont jalonné l'exercice, marqué par la certification ACA 3 de l'ACI (Airports Council International) Europe, l'engagement vers le zéro émission de carbone à l'horizon 2050 et le partenariat pour la création d'une centrale de production et distribution d'hydrogène.

Cette approche équilibrée du trafic aérien à Toulouse, attentive au développement de l'activité autant qu'à son intégration harmonieuse dans l'environnement urbain, trouve une résonance particulière avec l'irruption du COVID-19. Les équipes de l'aéroport se sont mobilisées sans relâche pour assurer les rapatriements de passagers, le transport de matériel médical et le transfert des malades vers les hôpitaux régionaux.

Après la fermeture des liaisons aériennes pendant plus de deux mois, ATB engage ses forces vives pour créer les meilleures conditions de la reprise. La stabilité de l'entreprise, la protection de ses salariés, de ses passagers et l'engagement de l'aéroport au relèvement de l'économie régionale participent de ce redécollage.

**Marc Legrand**  
Président du Conseil de surveillance

**Philippe Crébassa**  
Président du Directoire

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### MEMBRES

- › Marc LEGRAND  
*ATB Participation – EIFFAGE*  
**Président**
- › Christian CASSAYRE  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Florent JANSSEN  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Ghislaine BAILLEMONT  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Claudine FONT  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Cécile SERY  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Caroline MONTALCINO  
*République Française*
- › Philippe MARSEILLE  
*République Française*
- › Philippe ROBARDEY  
*Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie*  
**Vice-Président**
- › Patrice COHADE  
*Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › Irène GOAZIOU-HURET  
*Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › Marie-Pascale GOUDAL  
*Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse*
- › Vincent GAREL  
*Région Occitanie*
- › Pascal BOUREAU  
*Département Haute-Garonne*
- › Bernard KELLER  
*Toulouse Métropole*

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- › Hervé KERNEIS  
*Cabinet Mazars*
- › Stéphane MARFISI  
*Cabinet Mazars*
- › Jérôme GUIRAUDEN  
*Cabinet Ernst & Young Audit*
- › Laurent VITSE  
*Cabinet Ernst & Young Audit*

### CENSEURS

- › Sacha BRIAND  
*Mairie de Toulouse*
- › Joseph CARLES  
*Mairie de Blagnac*
- › Alain TOPPAN  
*Mairie de Cornebarrieu*
- › Laurence CASALIS  
*Mairie de Colomiers*
- › Guillaume SAUVÉ  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Benoît de RUFFRAY  
*ATB Participation – EIFFAGE*
- › Alain DI CRESCENZO  
*Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie*
- › André GUIRAUD  
*Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie*
- › Nicolas DUBOIS  
*DSAC Sud*
- › Cécile HA MINH TU  
*Airbus*

### COMITÉ D'ENTREPRISE

- › Paul BURGUIERE  
*Collège cadre*
- › Rodolphe ROBERT  
*Collège ouvrier-employés*
- › Spes BOY  
*Collège agents d'encadrement et techniciens*
- › Virginie HUERTA DE PRADA  
*Collège ouvrier-employés*

## DIRECTOIRE

### PRÉSIDENT

- › Philippe CREBASSA

### MEMBRES

- › Thierry BONNEVIALLE
- › Alain de la MESLIERE

## COMITÉ D'AUDIT

### PRÉSIDENT

- › Christian CASSAYRE  
*ATB Participation*

### MEMBRES

- › Pascal BOUREAU  
*Conseil Départemental de la Haute-Garonne*
- › Marc LEGRAND  
*ATB Participation*
- › Philippe MARSEILLE  
*République Française*
- › Philippe ROBARDEY  
*CCIT*
- › Cécile SÉRY  
*ATB Participation*

## COMITÉ STRATÉGIE ET INVESTISSEMENTS

### PRÉSIDENT

- › Jean-Luc MOUDENC  
*Toulouse Métropole*

### MEMBRES

- › Patrice COHADE  
*CCIT*
- › Vincent GAREL  
*Région Occitanie*
- › Florent JANSSEN  
*ATB Participation*
- › Marc LEGRAND  
*ATB Participation*
- › Benoît de RUFFRAY  
*ATB Participation*

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE (RNG)

### PRÉSIDENT

- › Marc LEGRAND  
*ATB Participation*

### VICE-PRÉSIDENT

- › André GUIRAUD  
*CCIT*

### MEMBRES

- › Christian CASSAYRE  
*ATB Participation*
- › Bernard KELLER  
*Toulouse Métropole*
- › Caroline MONTALCINO  
*République Française*
- › Cécile SERY  
*ATB Participation*



CHARLATTE

AIRFRANCE  
CHARLATTE AUTONOME  
NAVVA INSIDE

Innovating for a smart airport





# Les événements de l'année 2019

AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC





## Eiffage entre dans le capital d'ATB

Fin décembre, CASIL Europe et Eiffage ont finalisé le processus de cession des parts engagé au cours de l'année. Le groupe Eiffage devient ainsi le nouvel actionnaire principal d'Aéroport Toulouse-Blagnac, avec 49,99 % des parts du capital.

Ce changement d'actionnaire ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise. Eiffage, implanté de longue date en Occitanie, connaît déjà l'aéroport pour avoir collaboré par le passé avec ses équipes sur divers projets.



## Ryanair ouvre sa base avec 11 nouvelles lignes

Ryanair a accentué son implantation à Toulouse-Blagnac avec l'ouverture d'une base, à l'automne. Deux appareils basés desservent 24 lignes (dont 12 nouvelles : Alicante, Brest, Budapest, Lille, Luxembourg, Marseille, Oujda, Palerme, Porto, Tanger, Valence et Zadar). Ryanair a annoncé la création de 60 nouveaux emplois pour assurer le quotidien de cette base.



© Air Canada

## Air Canada : en route pour une ligne régulière Toulouse-Montréal

La compagnie aérienne Air Canada annonçait fin août le lancement d'une liaison régulière directe entre Toulouse et Montréal, toute l'année, avec 5 vols par semaine, en Airbus 330. Initialement prévue en juin 2020, mais repoussée en raison de la pandémie de COVID-19, cette ligne sera, à son ouverture, la première liaison annuelle transatlantique au départ de Toulouse-Blagnac.

Depuis 2017, ATB travaillait avec Air Canada à l'ouverture de cette ligne long-courrier, qui est un choix stratégique au regard du rayonnement international de l'économie toulousaine et de sa région dans les domaines de l'aéronautique, la recherche sur l'intelligence artificielle, les transports du futur, la santé, mais aussi au travers des collaborations universitaires. Toulouse est également la porte d'entrée d'un territoire plébiscité par la clientèle d'outre-Atlantique.



© Aéroport Toulouse-Blagnac



## Le premier vol direct du Japon

Le 14 mai, un vol direct en provenance de Tokyo-Narita se posait sur les pistes de Toulouse-Blagnac. Une première sur un aéroport régional français, qui a permis de valoriser l'Occitanie auprès des Japonais. La venue de ces 262 passagers récompensait le travail engagé par l'aéroport, Toulouse Métropole et la Région Occitanie pour initier des échanges entre la France et le Japon. Ce vol direct conforte également la volonté d'ATB de développer des lignes long-courriers, en s'appuyant sur une offre et des services désormais au niveau des meilleurs standards européens.



© ACI Europe

## Certifié ACA3, l'aéroport s'engage vers le zéro émission de CO<sub>2</sub> d'ici 2050



Engagé depuis 2010 dans le programme Airport Carbon Accreditation de l'ACI Europe pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'aéroport a franchi un nouveau palier avec la certification de niveau 3.

Sur son périmètre, ATB a réduit de 40 % ses émissions en 9 ans, alors que le nombre de passagers augmentait de 50 % dans le même temps. Ce résultat est le fruit d'une politique volontariste : l'achat d'électricité à 100 % d'origine renouvelable, une flotte de véhicules électriques, la suppression d'une chaudière au fuel, la rénovation de chaudière gaz à condensation ou encore la rénovation énergétique des bâtiments.

La certification ACA3 s'inscrit dans une démarche plus globale d'intégration durable de l'aéroport dans son environnement. En septembre, ATB s'engageait à atteindre l'objectif fixé par l'ACI Europe : zéro émission de CO<sub>2</sub> pour les émissions sous la responsabilité directe des gestionnaires, d'ici 2050.

Grâce à des projets partenariaux tels que COMMUTE (Toulouse Métropole) et HyPort (Région Occitanie), aux évolutions technologiques et à ses choix d'investissement, ATB déploie d'ores et déjà les solutions pour décarboner ses activités aéroportuaires à l'horizon 2050.



© Aéroport Toulouse-Blagnac

## Première mondiale : un véhicule bagages autonome sur les pistes de l'aéroport

Air France, Charlatte Autonom et l'aéroport de Toulouse-Blagnac ont expérimenté un véhicule autonome en conditions réelles de trafic, entre les galeries à bagages et les avions, en novembre et décembre. Pour assurer ses missions et s'intégrer au flux des voies de trafic, le véhicule était doté d'intelligence et de capteurs lui permettant de reconnaître son environnement, se positionner avec une grande précision, détecter les obstacles à 360° et prendre des décisions. Grâce à ses capteurs et son logiciel de conduite autonome, le véhicule pouvait se déplacer seul sur l'aéroport.

Ce recours à l'autonomisation permettra, dans le futur, de recentrer l'activité des opérateurs sur des actions à plus forte valeur ajoutée, et donc générer un gain de temps et d'efficacité lors du traitement des avions.

L'expérimentation de ce tracteur bagages est un nouveau pas vers le Smart Airport, cet aéroport plus intelligent, plus connecté et plus efficace pour ses clients.



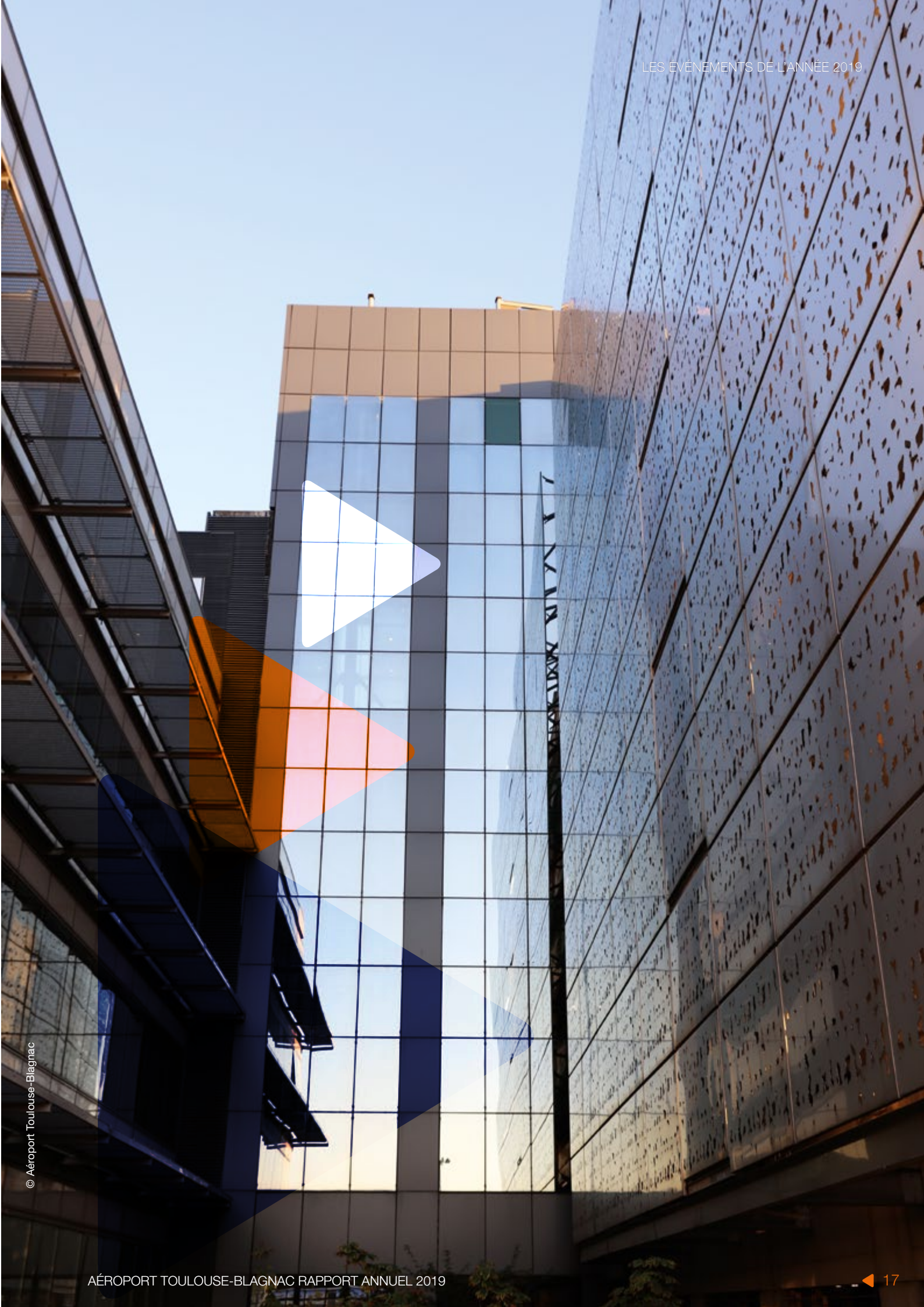
© Aéroport Toulouse-Blagnac



## Les taxiways PAPA rénovés

Au terme de trois étés (2015, 2016 et 2019), les travaux de la réhabilitation des taxiways PAPA ont pris fin. Ces voies de circulation nécessitent une importante maintenance des réseaux anciens. Plus robustes, plus larges, les taxiways sont également plus écologiques. Nouveau système d'assainissement avec infiltration des eaux de pluie, nouveau réseau de balisage avec feux à LED et élargissement des taxiways pour permettre le passage d'avions de catégorie supérieure (Code F), telles sont les principales opérations réalisées lors de ces trois périodes estivales.







A photograph of a modern airport terminal interior. The space is bright and airy, with large windows on the right side. People are seen walking and standing, some with luggage. The ceiling features exposed ductwork and several black pendant lights. The floor is polished and reflects the light. A large yellow and black geometric pattern is visible in the foreground. The text "Rapport de gestion" is overlaid in the center in a bold, orange font, flanked by two horizontal lines.

# Rapport de gestion



BIENVENUE DANS UNE NOUVELLE EXPERIENCE

VIVEZ L'AUDACIEUX CONTRASTE TOULOUSAIN  
ENTRE ART DE VIVRE ET LIVE TECH  
AVEC L'AÉROPORT DE TOULOUSE-MERIGNAN

# 22

## Préambule

# 24

## 1. Situation et activité au cours de l'exercice

- 1.1. Trafic : une croissance portée par le trafic international 24
- 1.2. Services aux clients : une nouvelle expérience pour le passager 25
- 1.3. Une aérogare reconfigurée et deux opérations de diversification immobilière 26
- 1.4. Performance économique 27
- 1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale 32
- 1.6. Activité de Recherche & Développement 33

# 34

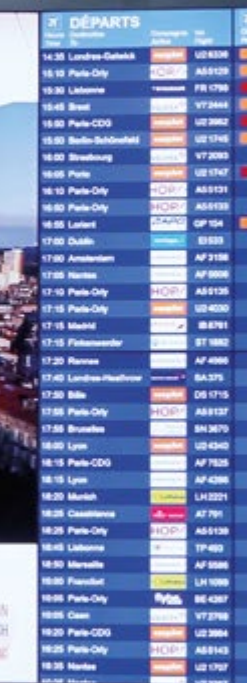
## 2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)

- 2.1. Croissance modérée du trafic 34
- 2.2. Une offre commerciale à la hauteur des standards européens 34
- 2.3. Poursuite et développement des activités immobilières 35
- 2.4. 3<sup>e</sup> contrat de régulation économique 35

# 36

## 3. Autres informations relatives à la société ATB

- 3.1. Actionnariat des salariés 36
- 3.2. Distributions de dividendes 36
- 3.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients échues par échéance 36
- 3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal 37
- 3.5. Résultats des cinq derniers exercices 37





# Préambule

Après trois années de forte croissance au cours desquelles l'aéroport a accueilli 2 millions de passagers supplémentaires, 2019 s'inscrit dans une logique de consolidation des acquis pour le trafic et de renforcement de l'offre de service au client.

La stabilisation du trafic aérien à 9,6 millions de passagers traduit par ailleurs un exercice marqué par la concurrence accrue du train sur la ligne Toulouse-Paris, la cessation d'activité de plusieurs compagnies aériennes, l'attentisme lié au Brexit ainsi que les mouvements sociaux nationaux.

2019 porte également le sceau d'actions volontaristes pour le développement durable. La certification ACA3, l'engagement vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, de nouveaux moyens de transport écoresponsables pour les usagers de la plateforme et l'annonce d'une centrale de production et distribution d'hydrogène ont rythmé l'année. Dans le même temps, le nombre de mouvements d'avions est une nouvelle fois en baisse (-1,4 %), inférieur à l'an 2000 alors que l'aéroport accueillait 5,2 millions de passagers.

L'année écoulée fut également mise à profit pour optimiser les nouvelles infrastructures et améliorer le service rendu aux usagers. Les premières tendances confortent cette démarche : l'indicateur ASQ de l'ACI Europe pour la satisfaction globale des passagers démontre que Toulouse-Blagnac a fortement progressé depuis 2018. Un signal fort pour accompagner la reprise du trafic attendue en 2020.

# 1. Situation et activité au cours de l'exercice

Comptes consolidés IFRS 2019 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'euros)

TRAFIC PASSAGER (LOCAL, en milliers de passagers)	9 597	+0,3 %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	160,6	+6,0 %
› redevances services publics aéroportuaires	52,7	+2,8 %
› revenus extra-aéronautiques	69,7	+8,7 %
› produit de la taxe d'aéroport	34,2	-1,0 %
› revenus d'immobilier de diversification	4,0	+148,7 %
EBITDA	61,8	+13,1 %
› % Chiffre d'affaires	38,5 %	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	36,6	+10,6 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	36,2	+10,9 %
RÉSULTAT NET	21,9	+18,1 %
INVESTISSEMENTS	48,3	

## 1.1. Trafic : une année sous le signe de la stabilité

Le trafic annuel 2019 est stable (-0,1 % pour le trafic global, +0,3 % pour le trafic local) par rapport à l'année précédente, avec 9,6 millions de passagers. Le trafic national est en hausse (+2,5 %), à l'image du dynamisme de la ligne Toulouse-Lyon (+2,3 %), tandis que l'international se replie de 2 %. En 2019, le low-cost a représenté 43,4 % du trafic total de la plateforme, en progression de 1,2 % par rapport à 2018. easyJet reste la 1<sup>re</sup> compagnie à bas coût de Toulouse-Blagnac, devant Ryanair et Volotea.

Le trafic fret et poste a régressé de 1,2 % en 2019, avec 67 986 tonnes traitées.

Une nouvelle fois, c'est une approche responsable qui prévaut en matière de mouvements d'avions : ils sont en baisse de 1,4 % par rapport à 2018, et leur nombre reste inférieur à celui de l'année 2000, où l'aéroport avait enregistré 5,3 millions de passagers.





## 1.2. Services aux clients

### 1.2.1. Le digital en pleine croissance

L'aéroport poursuit le développement de ses services digitaux, en réponse aux attentes de plus en plus fortes des passagers sur la mobilité et les services en ligne. Ainsi en 2019, plus de 2,34 millions d'utilisateurs (+5 %) se sont connectés au site internet de l'aéroport. Cette tendance se traduit également sur le e-commerce qui, lancé depuis 2 ans, représente déjà plus de 24 % des revenus des parcs autos. Les usages mobiles sont également en très forte progression avec plus de 55 % des visites sur le site internet opérées depuis des appareils mobiles, soit près de 200 000 utilisateurs supplémentaires cette année.

Pour répondre aux attentes des passagers, l'aéroport a notamment renforcé sa présence sur les réseaux sociaux (+19 % d'abonnés) et mis en place un agent virtuel conversationnel (chatbot) répondant rapidement et à toute heure aux principales questions des passagers sur leur voyage (350 conversations/jour en moyenne et jusqu'à 900 conversations/jour sur les pics de grève).



© Aéroport Toulouse-Blagnac

### 1.2.2. Hausse de la satisfaction passagers

Avec une moyenne de 79,1 points pour l'année 2019, le niveau de satisfaction globale des passagers est en hausse de 2,8 points par rapport à 2018. En moyenne sur l'année, la plateforme se positionne 1,6 point au-dessus de la moyenne des autres aéroports français du panel. 26 indicateurs sur les 33 composant l'enquête de satisfaction sont en progression.

Les meilleures performances en termes de satisfaction (au-dessus de 80 points) sont sur les thématiques suivantes : enregistrement des passagers et des bagages, sentiment de sécurité et qualité des contrôles sûreté, signalétique et information sur téléaffichage, propreté de l'aérogare.

L'aéroport se démarque aussi cette année sur le confort et l'ambiance grâce aux derniers aménagements, ainsi que sur le volet restauration qui le place parmi les meilleures plateformes en termes d'offre.

### 1.3. Une aérogare reconfigurée et deux opérations de diversification immobilière

Engagé dans un programme de grands travaux depuis 2017, l'aéroport a progressivement reconfiguré l'aérogare pour accompagner la croissance du trafic aérien. Nouveaux services, nouvelle offre de boutiques et de restauration, l'aéroport s'est transformé pour répondre aux attentes de sa clientèle et propose désormais des services au niveau des meilleurs standards européens.

Les dépenses d'investissement, qui ont atteint 48,3 M€ en 2019, ont été marquées par des opérations de capacité, mais surtout de renouvellement aéroportuaire et de diversification immobilière.

Pour la partie aéroportuaire, les investissements de capacité (5,9 M€) ont principalement concerné la poursuite des grands chantiers de reconfiguration de l'aérogare.

Tout au long de l'année 2019, de nouvelles enseignes ont ouvert leurs portes, la plupart en salle d'embarquement :

- › les points de restauration Prêt à Manger, le Victor, le Panorama qui succède au restaurant Le 8<sup>e</sup> Ciel en zone publique du Hall C, et le Factory & Co, pour sa première implantation à Toulouse ;
- › les boutiques Victoria's Secret, Parfois, ainsi que Mademoiselle Vernis.



En 2019, ATB a engagé le projet WIWO (Walk-In, Walk-Out) pour augmenter la capacité de traitement en embarquement et débarquement à pied dans le satellite du Hall D (1,9 M€ sur 2019). Ce projet consiste principalement en la création d'une nouvelle aire de stationnement, de nouvelles zones d'embarquement et d'un parcours passagers associé. L'objectif de mise en service est fixé au printemps 2020.

En diversification immobilière (25,5 M€), deux opérations importantes ont été réalisées :

- › rachat de la crèche Babylou pour 1,8 M€ ;
- › investissement de 23,5 M€ pour un 4<sup>e</sup> hall de peinture pour appareils de type A350, loué à Sabena technics.

Après une forte mobilisation des ressources sur les opérations de capacité pendant deux ans, le programme d'investissement de renouvellement a pu reprendre un rythme plus nominal, pour 14,4 M€ en 2019. L'opération majeure a concerné un ensemble de taxiways (P70 principalement) qui ont été totalement refaits sur trois étés (2015, 2016 et 2019). Ces voies de circulation,

qui étaient particulièrement abimées, nécessitaient également une importante maintenance des réseaux. Plus robustes, plus larges, ces taxiways sont aujourd'hui également plus écologiques : nouveau système d'assainissement avec infiltration des eaux de pluie, nouveau réseau de balisage avec feux à LED.

D'autres opérations ont relevé de programmes pluriannuels tels que les aménagements d'aérogare, les installations techniques générales et la sécurisation des infrastructures informatiques (comme le remplacement des serveurs et postes de travail de contrôle des bagages en soute).

Les autres investissements de renouvellement ont permis de maintenir les installations en bon état de fonctionnement et d'améliorer la qualité de service : remplacement des automates programmables, réfection du réseau pluvial, etc.



Sur le périmètre non régulé, les dépenses d'investissement de 2,5 M€ ont principalement concerné l'achat d'un nouveau véhicule incendie, les études pour l'adaptation du système de contrôle des bagages en soute standard 3 et le renouvellement du système de vidéosurveillance.

## 1.4. Performance économique

### 1.4.1. Le groupe (en référentiel IFRS)

#### 1.4.1.1. Développement de l'activité

En 2019, le chiffre d'affaires est de 160,6 M€, en hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance des revenus est plus forte que celle du trafic des passagers, en raison du développement des activités extra-aéronautiques et de la diversification immobilière.

Les redevances aéronautiques, à 52,7 M€, sont en augmentation de 2,8 % alors que le trafic passager est relativement stable sur la période.

Les revenus des activités extra-aéronautiques, de 69,7 M€, sont en forte croissance de 8,7 % avec un large développement de l'offre commerciale par l'ouverture de nouveaux points de vente et de restauration en aérogare.

Le produit de la taxe d'aéroport relatif aux missions de sûreté et de sécurité, de 34,2 M€, est en légère baisse de 1,0 % après des gains de productivité sur le contrôle de sûreté unique du Hall D.



Enfin, de nouvelles opérations immobilières telles que l'hôtel et le 3<sup>e</sup> hangar de peinture ont multiplié par 2,5 les revenus de diversification qui s'établissent ainsi à 4 M€.

## Développement des activités extra-aéronautiques dans leur ensemble

### › Relative stabilité de l'activité des parcs autos

À l'image de la croissance du trafic, l'activité des parcs autos a connu une hausse modérée de 0,7 % des revenus en 2019 (33,5 M€). Cette évolution est essentiellement liée au succès de la réservation en ligne (+8,5 %). Depuis mai 2019, la totalité des parcs en est désormais équipée. La réservation en ligne, avec l'optimisation des prix par le yield management représente, en 2019, 24 % du chiffre d'affaires des parcs autos. À l'inverse, les revenus des parcs au comptant sont en légère baisse, avec un report vers la réservation.

### › Croissance sensible des activités domaniales

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent à 14,7 M€, en hausse de 7,1 %, en raison de :

- › l'intégration anticipée du dépôt pétrolier dans le patrimoine de la concession ;
- › la progression des charges locatives liée à une augmentation des consommations d'énergie des nouveaux points de vente ;
- › un volume toujours conséquent de prestations de travaux d'aménagements intérieurs des locaux loués dans l'aérogare.

### › Forte augmentation de l'offre des activités commerciales

Avec une offre beaucoup plus large, les revenus des activités commerciales ont atteint 21,5 M€, en forte hausse de 25,7 % :

- › +42,9 % sur les commerces et services avec la première année pleine du duty free et l'ouverture de nouveaux points de vente (Parfois et Victoria Secret) ;
- › +35,2 % sur la restauration, après une vague d'ouvertures en décembre 2018 et quatre nouveaux établissements ouverts en 2019 (Prêt à Manger, Factory & Co, Victor et le Panorama), un ensemble offrant des concepts forts, variés et qualitatifs ;
- › +5,8 % sur les loueurs malgré la faible hausse du trafic.

## De nouvelles opérations de diversification immobilière

L'année 2019 aura vu la mise en service d'une troisième opération immobilière de caractère industriel avec l'acquisition par ATBD2i, le 4 décembre, d'une quatrième salle de peinture.

Cet actif industriel est loué à Sabena technics, pour une durée de 15 ans. Cette salle traitera tous les types d'avions à fuselage large (Wide Body), neufs ou déjà mis en service, pour le compte principal du constructeur Airbus.

Par ailleurs, l'intégration début 2019 de la crèche interentreprises (détenue depuis sa création par ICADE Santé et exploitée par Babilou) dans le patrimoine de la concession, garantit la maîtrise d'une emprise foncière à forte valeur ajoutée.

La forte hausse des revenus de diversification immobilière (multipliés par 2,5 et d'un total de 4 M€) correspond principalement aux redevances d'opérations livrées fin 2018 telles que l'hôtel et le 3<sup>e</sup> hangar de peinture.

### 1.4.1.2. Résultat du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 160,6 M€ en 2019, en hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. Les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 98,7 M€, soit une hausse maîtrisée de +1,9 %. En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 61,8 M€, en progression de 13,1 % par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux amortissements à 25,2 M€ sont en hausse de 17,0 %, en lien avec les dépenses d'investissement, notamment de diversification immobilière, telles que l'hôtel et les hangars de peinture.

Par conséquent, le résultat opérationnel courant atteint 36,6 M€ en 2019, soit une progression de 10,6 % par rapport à l'année précédente.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, représentant une charge nette de 0,4 M€, le résultat opérationnel s'élève à 36,2 M€ en 2019, contre 32,6 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier, correspondant essentiellement au coût de l'endettement net, est relativement stable avec une charge nette de 5,5 M€.

Le résultat 2019 après impôts du groupe s'établit à 21,9 M€ contre 18,5 M€ en 2018.

#### 1.4.1.3. Structure financière du groupe

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 97,9 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 6,8 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice pour 21,9 M€, la distribution de dividendes pour 16,2 M€ et l'augmentation des autres éléments de capitaux propres pour 1,2 M€.

À la clôture 2019, la dette nette du groupe s'établit à 140,7 M€, en hausse de 28,5 M€, en lien avec la progression de 23,3 M€ de l'encours de dettes bancaires. La juste valeur négative des swaps de couverture de flux de trésorerie évolue favorablement à hauteur de 2,4 M€. Dans le même temps, la trésorerie du groupe diminue de 6 M€.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 2,28 à fin 2019 contre 2,05 à fin 2018.

#### 1.4.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis début mars 2020, les effets de la pandémie de coronavirus dégradent la situation économique mondiale et celle du transport aérien. Le trafic d'ATB a fortement baissé sur le mois de mars, d'environ 58 % par rapport au même mois de 2019. Les prévisions faites à la mi-mars projettent sur les mois d'avril et de mai un trafic en baisse de 95 % par rapport à 2019.

Sur le plan sanitaire, tous les collaborateurs ATB sont confinés à leur domicile, sous différentes positions (télétravail, travail partiel, arrêt maladie...). Seuls le personnel opérationnel posté, le Président du directoire et le Directeur des opérations sont sur place pour gérer les activités essentielles.

La baisse brutale du trafic a amené ATB à réduire fortement l'activité pour assurer sa stabilité économique et à adapter les capacités opérationnelles de l'infrastructure. Il a donc été décidé de fermer les Halls A, B et C de Blagnac 2 à compter du 23 mars 2020 et de maintenir l'ensemble des fonctions aéroportuaires (enregistrement, contrôle sûreté, contrôle aux frontières, embarquement, débarquement, livraison bagage...) dans le Hall D. Cette configuration permet de traiter tous les vols de manière nominale, commerciaux et autres, tout en étant proportionnée au volume de trafic.

Certains systèmes techniques comme la chaîne de traitement des bagages de soute ont été arrêtés.

Les horaires d'ouverture ont été réduits et l'activité a été concentrée pour adapter les ressources, notamment l'armement des postes en personnel, au juste nécessaire.

Il n'est pas envisagé à ce jour de fermeture totale compte tenu de la nature du trafic encore accueilli à Toulouse et de l'utilité de la plateforme pour le fonctionnement de la Nation.

Sur le plan économique, la perte de trafic affecte l'équilibre de l'entreprise en la privant de la plupart de ses ressources financières. Pour traverser cette crise en protégeant l'entreprise et les emplois, ATB a engagé un plan d'économies sur l'exploitation et les investissements.

Pendant une durée d'au moins 3 mois :

- › Les charges d'exploitation récurrentes, notamment la sous-traitance aéroportuaire, la maintenance et les énergies, sont réduites à la seule utilisation des infrastructures encore ouvertes dans un volume de trafic très limité ;
- › les charges d'exploitation non récurrentes ou ponctuelles sont suspendues sauf si elles sont indispensables ; les OPEX 2020 de cette nature et non encore engagés seront autant que possible reportés sur 2021 ;
- › les dépenses d'investissement des grands projets sont sauf exception stoppées et replanifiées selon un calendrier encore à définir ;
- › les dépenses d'investissement de renouvellement sont suspendues et reportées à 2021 pour l'équivalent d'au moins 3 mois.

En outre, un plan d'activité partielle, construit sur la base des activités essentielles pour l'entreprise, réduira l'activité du personnel à environ 20 % sur les 2 prochains mois. 70 % des salariés seront à moins de 30 % d'activité. Ce plan pourra être prolongé et sera adapté en continu selon l'évolution du contexte.

ATB collabore avec toutes les parties prenantes de la plateforme, les autorités et l'Union des Aéroports Français pour adapter sa stratégie selon l'évolution de la situation et préparer les conditions de la reprise pour soutenir la reprise des flux aériens.

En complément du plan d'économies, d'autres mesures pourront être mises en œuvre pour préserver la trésorerie de l'entreprise telles que des aménagements d'échéances d'emprunts et des crédits complémentaires.

## 1.4.2. La société ATB (en référentiel comptable français)

### 1.4.2.1. Résultat de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 156,9 M€ en 2019, en progression de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 98,1 M€ et évoluent de 1,6 % sur la même période. En conséquence, l'EBITDA atteint 58,9 M€ en 2019 en hausse de 10 %.

Le résultat d'exploitation de 35,1 M€, en 2019, est en progression de 15,2 % ; les dotations aux amortissements sont en hausse de 0,7 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 4,4 M€ en 2019, en baisse par rapport à l'année précédente.

Après la participation des salariés pour 1,4 M€ et la charge d'impôt sur les sociétés pour 8,9 M€, le résultat net 2019 en normes françaises s'établit à 20,3 M€, affichant une progression de 4,0 M€ par rapport à 2018.

### 1.4.2.2. Structure financière de la société

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 159 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 9,5 M€, principalement en lien avec la hausse du résultat net de 4,0 M€ et l'augmentation du fonds de caducité de 5,9 M€.

La dette nette s'élève à 79,1 M€ à la clôture de l'exercice 2019, en hausse de 11,2 M€.



© Sabena

### 1.4.3. Les filiales (en référentiel comptable français)

#### 1.4.3.1. Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. L'exercice est marqué par l'acquisition d'une quatrième salle de peinture.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 2,6 M€ en 2019 contre 1,6 M€ en 2018.

Le résultat d'exploitation de 0,6 M€ est en hausse de 0,3 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2019 de la société s'élève à 0,2 M€, en hausse de 0,1 M€.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société atteignent 0,4 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 33,5 M€ suite à la contractualisation d'un nouvel emprunt pour 20 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB à cette filiale s'élève à 9,5 M€.

### 1.4.3.2. Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, porte la diversification immobilière au travers de la construction d'un hôtel qui a ouvert ses portes en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires s'élève pour 2019 à 1,1 M€ pour la première année d'exploitation et l'activité reste déficitaire à hauteur de 0,7 M€ du fait des dotations aux amortissements et charges financières sur emprunt.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 0,7 M€ et la société a jusqu'au 31 décembre 2022 pour les reconstituer. La dette bancaire s'élève à 17,5 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 3,2 M€.

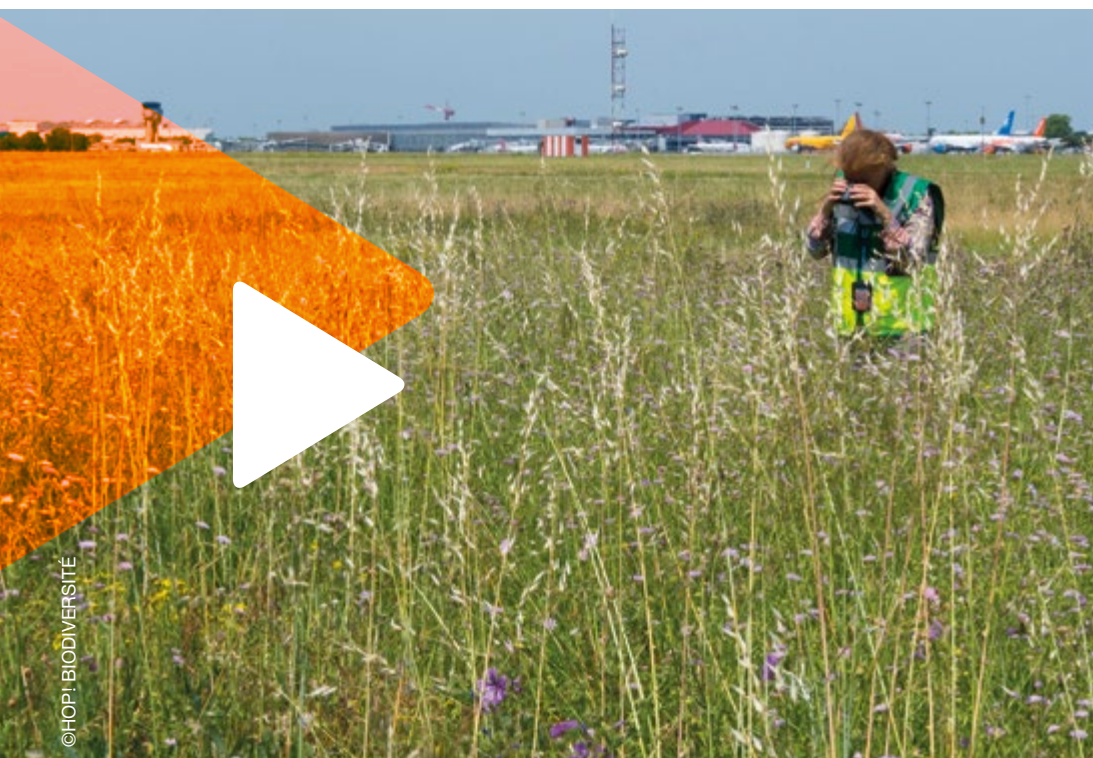
## 1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale

### 1.5.1. Airport Accreditation Carbon: l'aéroport certifié au niveau 3

Engagé depuis 2010 dans le programme Airport Carbon Accreditation de l'ACI Europe (Airports Council International Europe) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'aéroport a franchi un nouveau palier en 2019 avec la certification de niveau 3, qui a mobilisé les autres entreprises de la plateforme.

Sur son périmètre, ATB a réduit de 40 % ses émissions en 9 ans, alors que le nombre de passagers augmentait de 50 % dans le même temps. Ce résultat est le fruit d'une politique volontariste : l'achat d'électricité à 100 % d'origine renouvelable, une flotte de véhicules électriques, la suppression d'une chaudière au fuel, la rénovation de chaudière gaz à condensation ou encore la rénovation énergétique des bâtiments. Au travers de l'ACA niveau 3, ATB renforce son rôle de leader territorial pour un développement durable du transport aérien.

### 1.5.2. HOP ! Biodiversité révèle la biodiversité d'ATB



Fin mai, les responsables de l'association Hop ! Biodiversité (renommée depuis Aéro Biodiversité) ont présenté l'écosystème présent sur la plateforme aéroportuaire : 352 espèces végétales et 89 espèces d'oiseaux sur 494 hectares d'espaces verts. Cet espace naturel a incité ATB à se saisir de l'enjeu de la biodiversité : tout en garantissant la sécurité des vols, ATB a une démarche de gestion équilibrée de la faune et de la flore présentes aux abords des infrastructures. Son engagement se décline sur trois volets : le partenariat avec l'association Hop ! Biodiversité, le plan « Zéro phyto » et la production de miel dans ses ruches.



### 1.5.3. Des scooters électriques...

En juillet, ATB a engagé une expérimentation d'un an avec la société INDIGO weel pour la location en libre-service de scooters électriques, dans le cadre du projet COMMUTE. Ce service est destiné à tous les utilisateurs de la plateforme, qu'ils soient salariés ou passagers.

### 1.5.4.... et des voitures électriques en auto-partage

Carrefour de toutes les mobilités, ATB a ouvert en partenariat avec la société toulousaine lodines de location de voitures 100 % électriques en autopartage.

### 1.5.5. Les meilleurs salariés covoitureurs récompensés

Fin mai, quatre entreprises de la zone aéroportuaire (ATB, Airbus, ATR et Safran) et leurs salariés se sont réunis à l'aéroport pour récompenser leurs covoitureurs les plus actifs. Engagées dans le projet européen COMMUTE aux côtés de Toulouse Métropole pour décongestionner le trafic routier du secteur, ces entreprises avaient lancé plusieurs défis à leurs collaborateurs, à travers l'application de court-voiturage (domicile-travail) Karos. Sur la période de l'opération, plus de 40 000 covoiturages ont été réalisés par 3 128 covoitureurs et 45 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> ont été évitées.

## 1.6. Activité de Recherche & Développement

Le groupe Aéroport Toulouse-Blagnac n'a pas eu d'activité de recherche et développement significative au cours de l'exercice 2019.

## 2. Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)

### 2.1. Forte baisse du trafic liée à la pandémie de coronavirus

Après une année de stabilité, le trafic passager devait retrouver en 2020 une croissance dynamique avec le développement des vols low-cost et long-courrier.

En effet, les transporteurs low-cost avaient prévu de renforcer leur présence sur la plate-forme après l'ouverture de la nouvelle base Ryanair et, pour les autres opérateurs, par l'augmentation de capacité des aéronefs et du nombre d'avions basés.

Par ailleurs, la stratégie de développement des vols long-courriers devait se concrétiser en 2020 par l'ouverture d'une ligne régulière sur Montréal opérée par la compagnie Air Canada.

Mais depuis début mars 2020, les effets de la pandémie de coronavirus dégradent la situation économique mondiale et celle du transport aérien. Dans ce contexte, le trafic d'ATB devrait fortement baisser sur l'année 2020, le niveau de la baisse dépendant de la durée de la crise sanitaire et des conditions de reprise du transport aérien.

### 2.2. Une offre commerciale élargie pour améliorer l'expérience passager

L'aéroport de Toulouse-Blagnac affirme son positionnement sur une offre de restauration variée, composée de produits frais et de qualité, dans un environnement reconstituant l'ambiance conviviale des places toulousaines. Cette stratégie est confortée avec l'arrivée du J'GO Bistronomique, prévue en fin 2020 : un restaurant toulousain avec service à table et qui privilégie une relation de proximité avec ses producteurs.

Dans le même temps, un coffee-shop ouvrira ses portes entre les Halls C et B avec une terrasse extérieure donnant sur les pistes, renforçant ainsi la variété des concepts en salle d'embarquement, avec un lieu cosy et intimiste.

Pour accompagner cette nouvelle expérience du parcours passager, ATB va déployer, courant 2020, un nouveau site internet. Plus axé sur les usages mobiles, plus rapide et ergonomique, il offrira une expérience digitale plus fluide et répondant aux attentes des passagers.

### 2.3. Poursuite et développement des activités foncières et immobilières

#### 2.3.1. Une chaudière biomasse et une station de production/distribution d'hydrogène

L'aménagement du domaine se poursuit avec deux chantiers emblématiques.

Le premier concerne la construction d'une chaudière biomasse qui raccordera l'aéroport au réseau de chaleur de Toulouse Métropole. Cette chaudière, financée et exploitée par Blagnac

Énergies Vertes, alimentera les Halls A, B et C ainsi que le bâtiment La Passerelle, dès l'automne 2020.

Le second chantier d'aménagement concerne le projet HyPort dont la mise en service aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Codéveloppé par Engie et la région Occitanie, la création d'une infrastructure de production et de mise à disposition d'hydrogène vert sera destinée à différentes clientèles, dont celles de la plateforme aéroportuaire (navettes bus, engins de piste). ATB accompagnera le développement de ce projet industriel exemplaire en réalisant les travaux d'aménagement nécessaires, dans le cadre d'un partenariat commercial à long terme.

### 2.3.2. Deux ensembles immobiliers pour FedEx et Hutchinson

Au-delà de sa vocation d'aménageur, ATB continue à inscrire son développement immobilier dans une logique d'investisseur, afin d'optimiser la création de valeur, d'accompagner la filière industrielle aéronautique, de favoriser la création d'emplois et de mieux insérer la plateforme aéroportuaire dans le maillage urbain.

Ainsi, ATB engagera en 2020 la construction de deux nouveaux ensembles immobiliers.



ATB construira pour FedEx son nouveau centre de tri avec accès direct aux pistes, exclusivement réservé au fret express aérien, sur la zone Blagnac 1. Ce bâtiment vertueux labellisé Breeam niveau Good devrait être mis en service fin 2021.

Par ailleurs, l'aménagement de la zone Blagnac 3 débutera avec une première opération immobilière : le groupe ATB, via sa filiale ATBD2I, y engagera la construction de locaux d'activité pour Barry Controls (groupe Hutchinson), spécialisé dans la réalisation de produits d'étanchéité pour l'industrie aéronautique, pour une livraison prévue début 2021.

Quant au réaménagement de la zone Blagnac 1, les études techniques sont lancées et l'obtention du permis d'aménager est prévue en 2021.

## 2.4. Schéma de composition générale

Le cahier des charges type applicable aux concessions aéroportuaires demande à l'exploitant d'établir un document de référence sur l'évolution de la plateforme à long terme. Plusieurs scénarios ont été élaborés pour évaluer la faisabilité et les conditions d'extension de capacité au terme du SCG. Cette étude a aussi révélé la nécessité de mieux appréhender des étapes d'extension dans un terme plus proche que celui du SCG, celles permettant d'augmenter la capacité jusqu'à l'horizon de fin de concession.

Pour ce faire, ATB a d'abord mené une étude pour déterminer la stratégie d'extension à moyen terme, et dont les résultats ont été présentés à l'automne 2019. Les travaux sur le SCG ont pu donc reprendre sur la base d'une prochaine extension au nord et en continuité du bâtiment existant.

## 3. Autres informations relatives à la société ATB

### 3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

### 3.2. Distributions de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, 16 243 000 €, soit 109,75 € par action ;
- › sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, 13 839 480 €, soit 93,51 € par action ;
- › sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, 7 768 520 €, soit 52,49 € par action.

### 3.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients échues par échéance

(en milliers d'euros)	ARTICLE D. 441 I.-1 <sup>ER</sup> : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 I.-2 <sup>E</sup> : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	0	617	53	5	54	729	1	992	621	594	222	2 428
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	0,91 %	0,08 %	0,01 %	0,08 %	1,08 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00 %	0,75 %	0,47 %	0,45 %	0,17 %	1,84 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>												
Nombre de factures exclues	183						187					
Montant des factures exclues	741						603					
<b>(C) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

### 3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 30 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 9 k€.

### 3.5. Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-104 du Code de commerce, le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société Aéroport Toulouse-Blagnac est ci-après :

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>I. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	122 938	127 702	140 958	150 026	156 976
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	34 878	37 381	43 388	46 736	52 966
c) Impôt sur les bénéfices	3 039	3 926	6 119	8 592	9 744
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	31 840	33 455	37 269	38 144	43 222
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4 998	6 223	13 840	16 243	20 257
f) Montants des bénéfices distribués	2 466	4 991	7 769	13 840	16 243
g) Participation des salariés	183	311	847	1 156	1 432
<b>III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en €)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	215,13	226,05	251,82	257,73	292,04
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	33,77	42,05	93,52	109,75	136,87
c) Dividende versé à chaque action	16,66	33,72	52,49	93,52	109,75
<b>IV. PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés <sup>1</sup>	289	294	299	305	307
b) Montant de la masse salariale	13 180	13 766	15 063	15 452	15 670
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 831	8 008	8 244	8 240	8 588

<sup>1</sup> Effectif moyen CDI CDD (et non ETP).





---

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle statuant sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

---

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. Modalités d'exercice de la direction générale ;
2. Liste des mandats et fonctions ;
3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux ;
4. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale ;
5. État des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

## 1. Modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition, concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration, est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

## 2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe 1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

## 3. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, votre société n'ayant pas en 2019 de mandataire exerçant un mandat dans une société cotée, il n'y a donc pas lieu de mentionner les rémunérations perçues par les mandataires sociaux.

## 4. Convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2i ou ATBDH.

## 5. État des délégations accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'Assemblée Générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.



## OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du Conseil de surveillance du 26 mars 2020, le Directoire a présenté ces documents et le rapport du Comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2019 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent. Fort, notamment du travail accompli au sein des comités, le Conseil de surveillance a pu prendre des décisions importantes notamment en autorisant la mise en œuvre des projets innovants (projet HYPOR de production et de mise à disposition d'hydrogène vert et projet immobilier SKY ONE sur la zone Blagnac 1).

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le trafic a été stable par rapport à l'année précédente avec 9,6 millions de passagers. Dans le même temps, les mouvements d'avion ont connu une baisse de 1,4 % qui illustre la volonté d'ATB d'accompagner une croissance durable du trafic aérien à Toulouse.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 160,6 millions d'euros dont 34,2 millions pour les taxes liées aux activités de sûreté et de sécurité. Il est en progression de 6 % par rapport à 2018.

L'EBITDA, d'un montant de 61,8 millions d'euros, est en hausse de 13,1 % par rapport à 2018.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 36,2 millions d'euros et le résultat net à 21,9 millions d'euros.

S'agissant des comptes sociaux, le résultat net 2019 en normes françaises ressort à 20,3 millions d'euros, en hausse de 4 millions d'euros par rapport à 2018.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du Directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les comptes consolidés.



LES ÉTOILES

Looping

Jouets

Pe...ches et doudou



# États financiers consolidés IFRS



↑↓ Arrivées  
Arrivals

## 46

État de la situation  
financière 46

État du résultat global  
consolidé 47

Tableau de variations  
des capitaux propres  
consolidés 48

Tableau des flux  
de trésorerie 49

Notes annexes aux  
comptes consolidés 50

1. Présentation du Groupe	50
2. Déclaration de conformité	50
3. Base de préparation des états financiers consolidés	50
3.1. Référentiel IFRS	50
3.2. Estimations comptables	52
3.3. Méthodes de consolidation	52
3.4. Périmètre de consolidation	53
4. Faits caractéristiques de l'exercice	53
5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	54
5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	54
5.2. Immeubles de placement	57
5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence	58
5.4. Actifs financiers	58
5.5. Clients et comptes rattachés	59
5.6. Autres actifs courants et non-courants	59
5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie	60
5.8. Composition du capital et autres réserves	60
5.9. Emprunts et dettes financières	61
5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	62

5.11. Engagements de retraite et assimilés	63
5.12. Provision pour risques et charges	65
5.13. Impôts courants et différés	66
5.14. Fournisseurs et autres passifs courants	66
5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	67

6. Information relative à l'état du résultat global consolidé	68
6.1. Ventilation des revenus	68
6.2. Services extérieurs	69
6.3. Charges de personnel	69
6.4. Impôts et taxes	69
6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	70
6.6. Autres produits et charges	70
6.7. Coût de l'endettement financier	70
6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	71
7. Informations complémentaires	73
7.1. Engagement hors bilan	73
7.2. Transactions avec les parties liées	73
7.3. Publicité des honoraires des CAC	74
7.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	74

## 76

Rapport  
des commissaires  
aux comptes sur  
les comptes consolidés



# État de la situation financière

## Actif

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	5.1	2 037	1 935
Immobilisations corporelles	5.1	243 832	240 623
Immeubles de placement	5.2	57 870	34 642
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.3	1 161	617
Autres actifs financiers non courants	5.4	1 347	1 344
Autres actifs non courants	5.6	167	231
Impôts différés actifs	5.13	–	–
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>306 413</b>	<b>279 392</b>
Clients et comptes rattachés	5.5	22 710	18 111
Autres créances courantes	5.6	20 204	14 585
Autres actifs financiers courants	5.4	49	17
Actifs d'impôts exigibles	5.13	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	58 988	64 057
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>101 950</b>	<b>96 770</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>408 363</b>	<b>376 162</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	5.8	148	148
Primes liées au capital	5.8	–	–
Réserves consolidées et résultat net	5.8	101 240	95 628
Autres éléments de capitaux propres	5.8	(3 528)	(4 778)
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE</b>		<b>97 860</b>	<b>90 998</b>
Intérêts minoritaires	5.8	–	–
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>97 860</b>	<b>90 998</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	5.9	172 921	149 285
Provisions non courantes	5.12	51 439	47 358
Autres passifs non courants		–	–
Impôts différés passifs	5.13	12 719	12 650
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>237 079</b>	<b>209 293</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	16 019	18 754
Autres dettes courantes	5.14	28 920	28 861
Emprunts et dettes financières à court terme	5.9	26 779	26 997
Provisions courantes	5.12	–	–
Passifs d'impôt exigible	5.13	1 706	1 259
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>73 424</b>	<b>75 871</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>408 363</b>	<b>376 162</b>

# État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	NOTES	2019	2018
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	6.1	160 601	151 570
Charges externes	6.2	(61 672)	(61 683)
Charges de personnel	6.3	(25 268)	(24 561)
Impôts et taxes	6.4	(11 924)	(11 236)
Dotation nette aux amortissements	6.5	(25 223)	(21 558)
Dotation nette aux provisions	6.5	(158)	50
Autres produits d'exploitation	6.6	643	954
Autres charges d'exploitation	6.6	(375)	(417)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>36 626</b>	<b>33 119</b>
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	(438)	(486)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>36 188</b>	<b>32 633</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(5 694)	(5 670)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	130	90
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>(5 564)</b>	<b>(5 581)</b>
Autres produits financiers	6.7	94	95
Autres charges financières	6.7	(56)	(71)
Charge d'impôt	6.8	(9 347)	(8 997)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	544	424
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>21 860</b>	<b>18 504</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1 802	2 352
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		–	–
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>1 802</b>	<b>2 352</b>
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		(551)	219
<b>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>		<b>(551)</b>	<b>219</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 250</b>	<b>2 571</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>23 110</b>	<b>21 075</b>
<b>Résultat net</b>		<b>21 860</b>	<b>18 504</b>
Part des intérêts minoritaires		–	–
Part du Groupe		21 860	18 504
<b>Résultat global</b>		<b>23 110</b>	<b>21 075</b>
Part des intérêts minoritaires		–	–
Part du Groupe		23 110	21 075
<b>Résultat net par action – part du Groupe</b>			
Résultat net de base par action (en euros)		148	125

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

## Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	CAPITAL	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT NET	AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES		PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
				RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	GAINS ET PERTES ACTUARIELS			
01/01/2018	148	–	90 964	(7 326)	(22)	83 763	–	83 763
Autres éléments du résultat global de la période	–	–	–	2 352	219	2 571	–	2 571
Résultat net de la période	–	–	18 504	–	–	18 504	–	18 504
Distribution de dividendes	–	–	(13 839)	–	–	(13 839)	–	(13 839)
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
31/12/2018	148	–	95 628	(4 755)	(22)	90 999	–	90 999
Ajustement dû à la première application d'IFRS 16	–	–	(5)	–	–	(5)	–	(5)
01/01/2019	148	–	95 623	(4 755)	(22)	90 994	–	90 994
Autres éléments du résultat global de la période	–	–	–	1 802	(551)	1 250	–	1 250
Résultat net de la période	–	–	21 860	–	–	21 860	–	21 860
Distribution de dividendes	–	–	(16 243)	–	–	(16 243)	–	(16 243)
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
31/12/2019	148	–	101 240	(2 954)	(574)	97 860	–	97 860



## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2019	2018
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>21 860</b>	<b>18 504</b>
<b>RETRAITEMENT DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(544)	(424)
Dotation nette aux amortissements & provisions	25 398	21 584
Résultat de cessions d'actifs non courants	438	486
Autres produits et charges sans effet de trésorerie	–	–
Charge d'impôt	9 347	8 997
Coût de l'endettement net payé	5 513	5 532
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ AVANT VARIATIONS DE BFR, D'ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS ET IMPÔT</b>	<b>62 011</b>	<b>54 679</b>
Quote-part de résultat reçue des sociétés mises en équivalence	–	–
Variation du BFR lié à l'activité	(10 241)	(1 706)
Variation des actifs d'exploitation non courants	–	–
Impôt payé	(9 184)	(9 841)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>42 587</b>	<b>43 132</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 091)	(32 946)
Acquisition des autres actifs financiers	(27 623)	(20 242)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	9
Produits des cessions des autres actifs	–	2 000
Autres mouvements de trésorerie	7	(573)
Intérêts nets perçus	18	33
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(49 685)</b>	<b>(51 719)</b>
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	42 842	54 307
Remboursement d'emprunts à long terme	(19 705)	(18 009)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(16 243)	(13 839)
Encaissements provenant des autres dettes financières	–	–
Remboursement des autres dettes financières	(1 119)	(744)
Autres mouvements de trésorerie	1 621	1 441
Coût de l'endettement net payé	(5 367)	(5 227)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 029</b>	<b>17 928</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(5 070)</b>	<b>9 341</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture <sup>1</sup>	64 057	54 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture <sup>2</sup>	58 988	64 057
<sup>1</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	5 395	4 110
<sup>2</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 333	5 395

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

## 2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm).

## 3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le Directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 lors de sa séance du 24 février 2020. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2020.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2019 et couvrant une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2018.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

### 3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2019, applicables à compter de 2019 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2019.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », l'amendement IAS 28 « intérêts à longs termes dans des entreprises associées et des coentreprises », les amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017, les amendements IAS 19 « modification, réduction, réduction ou liquidation d'un régime » et les amendements à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative n'ont pas eu d'incidence significatives sur les comptes.

L'analyse des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 « contrats de location » sur les comptes consolidés du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est présenté dans la note « Mise en œuvre d'IFRS 16 ».

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle ni de résultat dilué par action.

## Mise en œuvre d'IFRS 16

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 rétrospectivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais n'a pas retraité l'information comparative au titre de l'exercice 2018, comme permis par les dispositions spécifiques de transition prévues par la norme (« méthode rétrospective simplifiée »). En conséquence, les reclassements et ajustements résultant de la première application d'IFRS 16 sont reconnus dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe sont présentés ci-après :

## Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2018 PUBLIÉ	IFRS 16	01/01/2019 RETRAITÉ
ACTIFS NON COURANTS	279 392	743	280 135
ACTIFS COURANTS	96 770	–	96 770
TOTAL ACTIFS	376 162	743	376 905

## Passif

(en milliers d'euros)	31/12/2018 PUBLIÉ	IFRS 16	01/01/2019 RETRAITÉ
CAPITAUX PROPRES	90 998	(5)	90 993
PASSIFS NON COURANTS	209 293	430	209 722
PASSIFS COURANTS	75 871	318	76 190
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	376 162	743	376 905

L'impact de l'application de cette norme telle que décrit ci-après porte sur les contrats pour lesquels le Groupe est preneur, les effets de l'application de la norme n'ayant pas eu d'impact pour les contrats de location où le Groupe est bailleur.

Les contrats retraités sont principalement des contrats de location immobilière, bus, véhicules et matériel informatique.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont :

- › une augmentation des immobilisations corporelles via la constatation d'un droit d'utilisation d'un montant de 743 k€, soit 0,3 % des immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2019 ;
- › et, la constatation d'un passif de location d'un montant de 743 k€, soit 0,4 % des emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2019.

L'application d'IFRS16 a pour impact au compte de résultat 2019 :

- › une amélioration de l'EBITDA Groupe de 324 k€ ;
- › l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation de 318 k€ ;
- › des charges financières pour 7 k€.

L'impact du retraitement à la date d'application de la norme est sans effet sur le tableau des flux de trésorerie, s'agissant d'éléments n'ayant pas d'impacts sur la trésorerie.

Les informations requises par la norme IFRS 16 sont mentionnés plus en détail dans la note 5.1.

### 3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles) ;
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. 5.11. Engagements de retraite et assimilés) ;
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. 5.12. Provision pour risques et charges) ;
- › les provisions pour risques et charges (cf. 5.12. Provision pour risques et charges).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

### 3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

### 3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation est le suivant :

SOCIÉTÉS	SIREN	% INTÉRÊTS	% CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	MERE	MERE	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre sur l'exercice.

#### Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de bâtiments de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. L'hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

## 4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2019 a été marqué par :

- › la cession, le 30 décembre 2019, des actions de CASIL Europe, représentant 49,99 % du capital de la société ATB, à la société ATB Participation, filiale à 100 % du groupe Eiffage ;
- › la croissance du chiffre d'affaires de 6 % portée par les activités commerciales et l'immobilier de diversification ;
- › l'acquisition d'un hangar de peinture pour avions long courrier en décembre 2019 pour 23 539 k€ ;
- › la première année pleine d'exploitation pour l'hôtel NH ;
- › la tenue d'un contrôle fiscal sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'est conclu par une proposition de rectification acceptée ayant un impact limité sur la charge d'impôt de 4 k€.

## 5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

### 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

NATURE DES BIENS	NOUVELLES DURÉES
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lots techniques	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal qui reste toujours sans réponse à ce jour.

La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas à ce jour d'indice de perte de valeur au titre des actifs du Groupe.

(en milliers d'euros)	IMMO. INCOR- PORELLES	TERRAINS	CONSTRUC- TIONS SUR SOL D'AUTRUI	INSTAL- LATIONS TECHNIQUES/ OUTILLAGE	AUTRES	IMMO. EN COURS	ACTIFS EN LOCATION FINANCE- MENT	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>								
AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 881	2 903	458 331	21 502	9 634	4 596	10 330	516 178
AU 1 JANVIER 2019 <sup>1</sup>	8 881	2 903	458 331	21 502	9 634	4 596	11 612	517 459
Acquisitions	213	–	3 173	681	176	17 301	1 263	22 807
Mises en service	589	–	7 647	1 105	820	(10 161)	–	–
Mises au rebut/Cessions	(2)	–	(5 109)	(273)	(879)	(198)	–	(6 462)
Subventions reçues	–	–	–	–	–	–	–	–
AU 31/12/2019	9 680	2 903	464 042	23 015	9 751	11 538	12 874	533 804
<b>AMORTISSEMENTS/PERTES DE VALEUR</b>								
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(6 946)	(281)	(246 696)	(11 757)	(4 664)	–	(3 275)	(273 620)
AU 1 JANVIER 2019 <sup>1</sup>	(6 946)	(281)	(246 696)	(11 757)	(4 664)	–	(3 814)	(274 159)
Amortissements	(700)	(94)	(15 679)	(1 784)	(791)	–	(741)	(19 790)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	2	–	4 912	261	837	–	–	6 013
AU 31/12/2018	(7 643)	(375)	(257 463)	(13 281)	(4 618)	–	(4 555)	(287 936)
<b>VALEUR NETTE</b>								
Au 31 décembre 2018	1 935	2 622	211 634	9 745	4 970	4 596	7 055	242 558
Au 31 décembre 2019	2 037	2 529	206 579	9 734	5 133	11 538	8 319	245 869

<sup>1</sup> après première application de la norme IFRS 16

## Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 22 806 k€ au titre de 2019. Les plus significatives concernent :

- › les opérations de réhabilitation de la voie de circulation avion Papa P70 pour 3 048 k€, ainsi que le début des travaux de réfection de la piste 2 pour 822 k€ ;
- › les travaux du projet WIWO (poste avion d'embarquement et de débarquement des passagers à pied) au hall D pour 1 869 k€ ;
- › la poursuite de la reconfiguration de l'aérogare avec l'aménagement de coques destinées à accueillir des restaurants pour 1 840 k€ ;
- › la reconnaissance d'un droit d'utilisation pour 1 228 k€ au titre du contrat de prestations de services relatif aux bus du parc auto signé en décembre 2019 ;
- › des travaux de réfection du réseau de distribution électrique côté pistes pour 1 183 k€ ;
- › la création de réserves de stockage et l'installation d'un pôle social au sous-sol du parking silo 1 pour 1 075 k€ ;
- › l'achat d'un nouveau véhicule incendie pour 727 k€.

## Mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2019 s'établissent à 10 161 k€, avec principalement :

- › les travaux concernant la voie P70 pour 3 058 k€ ;
- › les coques de restauration en aérogare pour 976 k€ ;
- › l'achat d'un véhicule incendie pour 769 k€.

## Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2019 pour une valeur brute de 6 462 k€ et une valeur nette de 448 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux abandons du projet de remplacement du logiciel de facturation Ulis pour 101 k€ et du transfert du centre de radio déporté pour 66 k€.

## Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée s'élèvent à 133 k€ pour 2019, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 1,7 %.

## Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2019, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 4 347 k€.

## Contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 3.1. Mise en œuvre d'IFRS 16.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5000 € ;
- › la durée initiale du contrat inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Dette liée aux contrats de location (cf note 5.9). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.



Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	INSTALLATIONS TECHNIQUES	MATÉRIEL DE TRANSPORT	MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL
VALEUR NETTE AU 31/12/2018	6 932	–	124	7 055
VALEUR NETTE AU 01/01/2019 <sup>1</sup>	6 932	695	171	7 798
Investissements	–	1 228	35	1 263
Amortissements et dépréciations	(282)	(318)	(141)	(741)
VALEUR NETTE AU 31/12/2019	6 649	1 604	65	8 319
Valeur brute	9 831	2 447	596	12 874
Cumul des amortissements et dépréciations	(3 182)	(842)	(531)	(4 555)

<sup>1</sup> après première application de la norme IFRS 16

## 5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâti-ments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers.

(en milliers d'euros)	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	IMMO. EN COURS	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE</b>			
AU 31 DÉCEMBRE 2018	38 227	–	38 227
Acquisitions	25 287	214	25 501
Mises en service	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2019	63 514	214	63 728
<b>AMORTISSEMENTS/PERTES DE VALEUR</b>			
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(3 585)	–	(3 585)
Amortissements	(2 273)	–	(2 273)
Pertes de valeur	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(5 858)	–	(5 858)
<b>VALEUR NETTE</b>			
Au 31 décembre 2018	34 642	–	34 642
Au 31 décembre 2019	57 656	214	57 870

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. Les acquisitions de la période s'élèvent à 25 287 k€ et correspondent majoritairement à l'acquisition d'une salle de peinture destinée à être louée pour 23 462 k€ et le rachat de l'AOT accordée à Icade pour l'exploitation d'une crèche multi-entreprises située dans le périmètre concédé pour 1 820 k€. La juste valeur des immeubles de placement n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent. En effet, les hypothèses prises dans les business plan ayant permis leur évaluation n'ont pas évolué.

### 5.3. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2019 s'élève à 1 161 k€.

### 5.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente ;
- › les prêts et créances au coût amorti ;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

#### Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs disponibles à la vente	26	23
Prêts et créances nets	1 370	1 337
<b>TOTAL</b>	<b>1 395</b>	<b>1 361</b>
	dont courant	17
	dont non courant	1 344

Au 31 décembre 2019, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

## 5.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	22 665	18 067
Clients douteux	603	496
Cumul des dépréciations	(558)	(452)
<b>MONTANTS NETS</b>	<b>22 710</b>	<b>18 111</b>

Le montant des provisions au 31 décembre 2019 est de 558 k€ contre 452 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2019 effectués sur le début de l'exercice 2020 sont conformes aux délais de règlement usuels.

## 5.6. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés	685	234
Créances sociales	26	19
Créances fiscales	8 354	6 110
Créance relative à la taxe d'aéroport	8 759	6 147
Débiteurs divers	180	223
Charges constatées d'avances	2 367	2 083
<b>TOTAL</b>	<b>20 371</b>	<b>14 816</b>
	dont courant	14 585
	dont non courant	231

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

## Créance relative à la taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2019, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 8 759 k€ contre 6 147 k€ au 31 décembre 2018. Cette augmentation est essentiellement liée à des versements de l'État calculés sur la base d'un prix par passager assis sur un trafic prévisionnel en inadéquation avec le trafic constaté pendant l'année.

## 5.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme	42 018	27 000
Disponibilités	16 970	37 057
Concours bancaires courants	-	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>58 988</b>	<b>64 057</b>

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 6 333 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

## 5.8. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	21 860	18 504
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>148</b>	<b>125</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>148</b>	<b>125</b>

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Réserves de la société mère ATB :		
› Réserve légale	15	15
› Réserves réglementées	35	35
› Autres réserves	50 480	50 479
Réserves consolidées	28 851	26 595
Résultat net part du Groupe	21 860	18 504
<b>TOTAL</b>	<b>101 240</b>	<b>95 628</b>

## 5.9. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

### Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	160 774	136 157
Dettes liées au contrat de location-financement	6 440	5 791
Dettes financières diverses	1 428	630
Instruments financiers dérivés passifs	4 278	6 707
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET À LONG TERME</b>	<b>172 921</b>	<b>149 285</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 013	19 397
Dettes liées au contrat de location-financement	1 012	769
Dettes financières diverses	1 263	1 381
Dettes TNSA	6 038	5 097
Intérêts courus non échus	453	354
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(52 655)	(58 663)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(6 333)	(5 395)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET À COURT TERME</b>	<b>(32 209)</b>	<b>(37 060)</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET GLOBAL</b>	<b>140 712</b>	<b>112 224</b>

### Emprunts auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, peut faire l'objet d'un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un covenant. Au 31 décembre 2019, le covenant est respecté.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020 comprenant principalement l'extension du hall D, l'aménagement d'une zone commerciale de 4 000 m<sup>2</sup>, et en prolongement du hall A, la création d'une jetée avec cinq portes d'embarquement. Au 31 décembre 2019, le covenant est respecté.

Un emprunt, d'un montant de 17 800 k€, à taux fixe a été souscrit en 2017 pour le financement des travaux de construction de l'hôtel.

Enfin, dans le cadre de ses activités de diversification, des emprunts de 7 000 k€ et 20 000 k€ ont été souscrits respectivement en 2018 et 2019 pour le financement d'un ensemble immobilier industriel.

Sur 2019, des tirages ont été effectués à hauteur de 42 842 k€.

### Dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 295 k€ en 2019, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 6 038 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 6 333 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 691 k€.

### Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

(en milliers d'euros)	À MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 067	3 774	3 061	7 902
Charges financières	298	813	231	1 342
<b>VALEUR ACTUELLE NETTE DE LA DETTE</b>	<b>769</b>	<b>2 960</b>	<b>2 830</b>	<b>6 560</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>				
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 290	4 819	2 469	8 579
Charges financières	279	727	121	1 127
<b>VALEUR ACTUELLE NETTE DE LA DETTE</b>	<b>1 012</b>	<b>4 092</b>	<b>2 348</b>	<b>7 452</b>

## 5.10. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à -4 278 k€ au 31 décembre 2019 contre -6 707 k€ au 31 décembre 2018. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Sur l'exercice 2019, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres s'élève à 2 429 k€ avant effet d'impôt.

### 5.11. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note 6.3. Charges de personnel.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuinaire indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES DE CALCUL	PERSONNEL SALARIÉ
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,58 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 62 ans pour les non-cadres
Table de survie	INSEE 2010-2012
Taux d'augmentation des salaires	2 %
Taux d'actualisation	0,75 %

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à l'indice iBoxx Corporates AA 10+ de la zone euro. Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	HYPOTHÈSE BASSE	IMPACT SUR L'ENGAGEMENT	HYPOTHÈSE HAUTE	IMPACT SUR L'ENGAGEMENT
Taux d'actualisation $\pm$ 0,25 %	0,50 %	166	1,00 %	(158)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2019 est de 20 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	DETTE ACTUARIELLE
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>3 170</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	200
Prestations versées	(21)
Charge d'intérêt	46
Écarts actuariels de la période	(295)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>3 100</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	198
Prestations versées	(127)
Charge d'intérêt	56
Écarts actuariels de la période	743
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>3 970</b>

La perte de 743 k€ au titre des écarts actuariels de la période est principalement dû au changement de taux d'actualisation qui passe de 1,80 % à 0,75 %. Cette variation est en ligne avec les évolutions observées sur le marché.



## 5.12. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

### Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	LITIGES	PASSIFS SOCIAUX	PROVISION POUR FIN DE CONCESSION	TOTAL
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	173	3 100	44 085	47 358
Augmentation/Dotation	95	254	3 159	3 508
Diminution/Reprise	(43)	743	-	700
Utilisation	(2)	(127)	-	(129)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	224	3 970	47 245	51 439
dont courant				-
dont non courant				51 439

Au 31 décembre 2019, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données et un litige commercial provisionné sur l'exercice 2019 pour 95 k€. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnité pour départ en retraite (cf. note 5.11. Engagements de retraite et assimilés).

La provision pour fin de concession s'élève à 47 245 k€ au 31 décembre 2019 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie, des immobilisations en fin de concession.

### 5.13. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	IMPACT RÉSULTAT	IMPACT CAPITAUX PROPRES	31/12/2018
Engagements sociaux	(1 016)	(25)	(192)	(799)
Instruments financiers dérivés	(1 105)	–	627	(1 732)
Caducité et provisions associées	12 529	(390)	–	12 918
Subventions d'investissement	1 842	6	–	1 836
Location-financement	373	92	(1)	282
Autres	97	(48)	–	145
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>12 719</b>	<b>(365)</b>	<b>434</b>	<b>12 650</b>

Au 31 décembre 2019, l'impôt exigible est un passif de 1 706 k€ contre 1 259 k€ pour l'exercice précédent.

### 5.14. Fournisseurs et autres passifs courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	16 019	18 754
Dettes sur immobilisations	9 481	9 536
Avances et acomptes reçus	6	2
Personnel	5 370	4 962
Organismes sociaux	3 704	3 557
Dettes fiscales diverses	2 861	2 222
Autres dettes	822	3 010
Produits constatés d'avance	6 675	5 572
<b>TOTAL</b>	<b>44 939</b>	<b>47 615</b>

## 5.15. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION SELON IAS 39					31/12/2019			
	ACTIFS/ PASSIFS AU COÛT AMORTI	ACTIFS DISPONIB- LES À LA VENTE	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	DÉRIVÉS DE COU- VERTURE	VALEUR COMPT- ABLE	JV ESTIMÉE	NIVEAU 1*	NIVEAU 2*	NIVEAU 3*
Titres de participation non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 370	1 370	-	1 370	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		16 970	16 970	16 970	-	-
Équivalents de trésorerie			x		42 018	42 018	42 018	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>					<b>60 383</b>	<b>60 383</b>	<b>58 988</b>	<b>1 370</b>	<b>26</b>
Emprunts bancaires	x				178 788	178 788	-	178 788	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				16 181	16 181	-	16 181	-
Intérêts sur emprunts	x				453	453	-	453	-
Instruments financiers dérivés				x	4 278	4 278	-	4 278	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>					<b>199 700</b>	<b>199 700</b>	<b>-</b>	<b>199 700</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION SELON IAS 39					31/12/2018			
	ACTIFS/ PASSIFS AU COÛT AMORTI	ACTIFS DISPONIB- LES À LA VENTE	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	DÉRIVÉS DE COU- VERTURE	VALEUR COMPT- ABLE	JV ESTIMÉE	NIVEAU 1*	NIVEAU 2*	NIVEAU 3*
Titres de participation non cotés		x			23	23	-	-	23
Prêts et créances financières	x				1 337	1 337	-	1 337	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		37 057	37 057	37 057	-	-
Équivalents de trésorerie			x		27 000	27 000	27 000	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>					<b>65 418</b>	<b>65 418</b>	<b>64 057</b>	<b>1 337</b>	<b>23</b>
Emprunts bancaires	x				155 553	155 553	-	155 553	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				13 668	13 668	-	13 668	-
Intérêts sur emprunts	x				354	354	-	354	-
Instruments financiers dérivés				x	6 707	6 707	-	6 707	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>					<b>176 282</b>	<b>176 282</b>	<b>-</b>	<b>176 282</b>	<b>-</b>

\* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs ;

\* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement ;

\* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

## 6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

### Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

### Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

### Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

### Revenus de diversification immobilière

Les revenus de diversification immobilière proviennent des activités foncières et immobilières hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

### 6.1. Ventilation des revenus

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Redevances services publics aéroportuaires	52 693	51 283
Revenus extra-aéronautiques	69 683	64 126
Produit de la taxe d'aéroport	34 219	34 550
Revenus de diversification immobilière	4 006	1 611
<b>TOTAL</b>	<b>160 601</b>	<b>151 570</b>

## 6.2. Services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Énergie	(2 634)	(2 910)
Plan d'entretien	(7 630)	(8 240)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(24 453)	(24 884)
Autre sous-traitance	(12 930)	(12 577)
Personnel mis à disposition et intérim	(1 419)	(1 114)
Autres charges	(12 606)	(11 958)
<b>TOTAL</b>	<b>(61 672)</b>	<b>(61 683)</b>

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	PAIEMENTS MINIMAUX	LOYERS CONDITIONNELS	REVENUS DES SOUS-LOCATIONS	TOTAL
Location de voitures	61	–	–	61
Location de licences	367	–	–	367
Autres contrats de location simple	135	–	–	135
<b>TOTAL</b>	<b>564</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>564</b>

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Location de voitures	48	12	–	60
Location de licences	363	291	–	654
Autres contrats de location simple	74	133	4	211
› Total	485	436	4	925

## 6.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	(15 641)	(15 425)
Charges sociales	(7 364)	(6 875)
Participation et intéressement	(2 191)	(2 081)
Dotation nette des engagements sociaux	(71)	(180)
<b>TOTAL</b>	<b>(25 268)</b>	<b>(24 561)</b>

L'effectif équivalent temps plein moyen au titre de 2019 est de 294 personnes pour 293 personnes en 2018.

## 6.4. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Taxes foncières	(7 918)	(7 329)
Contribution économique territoriale	(2 949)	(2 722)
Impôts et taxes sur rémunérations	(870)	(1 020)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(152)	(143)
Autres impôts et taxes	(34)	(22)
<b>TOTAL</b>	<b>(11 924)</b>	<b>(11 236)</b>

## 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements des immobilisations	(22 063)	(19 650)
Dotation nette sur provision fin de concession	(3 160)	(1 908)
Créances clients	(107)	50
Risques et charges	(51)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(25 380)</b>	<b>(21 508)</b>

L'augmentation des dotations aux amortissements s'explique par la mise en service des projets de reconfiguration de l'aérogare et de diversification immobilière significatifs sur 2018, mais sans effet année pleine de leurs dotations.

## 6.6. Autres produits et charges

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à -169 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de 269 k€ et se décompose comme suit :

- › 643 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 295 k€, les remboursements d'assurance sur sinistres pour 81 k€ et des subventions reçues pour 127 k€ ;
- › 374 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge de 438 k€ constituée principalement de valeur nette comptables des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 448 k€.

## 6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(2 767)	(2 793)
Résultat des dérivés de taux	(2 927)	(2 878)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(5 694)</b>	<b>(5 670)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	130	90
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(5 564)</b>	<b>(5 581)</b>
Autres charges financières	(56)	(71)
Autres produits financiers	94	95
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>(5 526)</b>	<b>(5 556)</b>

Malgré la hausse de la dette financière du groupe, le coût de l'endettement brut reste stable du fait du remboursement du capital restant dû des emprunts les plus anciens souscrits à des taux plus élevés que ceux des nouveaux emprunts.

## 6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne «impôt sur les résultats» du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

### Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfiques imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

Sur l'exercice, le taux d'impôt a été abaissé à 32,02 %. La charge nette d'impôt exigible du Groupe s'établit à 9 894 k€ et le produit net d'impôt différé à 547 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat après impôt	21 860	18 504
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	544	424
Charge d'impôt sur les résultats	(9 347)	(8 997)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>30 662</b>	<b>27 076</b>
Taux théorique d'impôt en vigueur	32,02 %	34,43 %
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>9 819</b>	<b>9 323</b>
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› Changement de taux d'impôt	(402)	(119)
› Charges non déductibles et produits non imposables	76	(131)
› Crédits et réductions d'impôts	(113)	(123)
› Autres	(34)	46
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>9 347</b>	<b>8 997</b>

L'incidence du changement de taux est liée aux conséquences, sur l'impôt différé, de l'application de la loi de finance pour 2018 adoptée en décembre 2017. Elle prévoit une réduction progressive du taux normal d'impôt, et pour ce qui concerne le Groupe ATB, un taux d'imposition à 25,83 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## 7. Informations complémentaires

### 7.1. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	15 598	7 230
Caution solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	6 951	7 606
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBDH, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	17 345	17 800
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	6 592	7 000
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATB2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	19 924	–
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>66 410</b>	<b>39 636</b>
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	588	395
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	1 287	1 530
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 875</b>	<b>1 925</b>

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an ;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers ;
- › baux civils entre ATBD2i et SABENA Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail ;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minimums garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

### 7.2. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination.

Au cours de l'exercice 2019, les membres du Directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 632 k€.

## Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i et ATBDH. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

### 7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les deux commissaires aux comptes, Mazars et Ernst & Young Audit, est de 71 k€ en 2019.

### 7.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis début mars 2020, les effets de la pandémie de Coronavirus dégradent la situation économique mondiale et celle du transport aérien. Le trafic d'ATB a fortement baissé au mois de mars, d'environ 58 % par rapport au même mois de 2019. Les prévisions faites à la mi-mars projettent pour les mois d'avril et de mai un trafic en baisse de 95 % par rapport à 2019.

La baisse brutale du trafic a amené ATB à réduire fortement l'activité pour assurer sa stabilité économique et à adapter les capacités opérationnelles de l'infrastructure dans une configuration permettant de traiter tous les vols de manière nominale, commerciaux et autres, tout en étant proportionnée au volume de trafic.

Il n'est pas envisagé à ce jour de fermeture totale compte tenu de la nature du trafic encore accueilli à Toulouse et de l'utilité de la plateforme pour le fonctionnement de la nation.

Sur le plan économique, la perte de trafic affecte l'équilibre de l'entreprise en la privant de la plupart de ses ressources financières. Pour traverser cette crise en protégeant l'entreprise et les emplois, ATB a engagé un plan d'économies sur l'exploitation et les investissements.

Pendant une durée d'au moins 3 mois :

- › les charges d'exploitation récurrentes, notamment la sous-traitance aéroportuaire, la maintenance et les énergies, sont réduites à la seule utilisation des infrastructures encore ouvertes dans un volume de trafic très limité ;
- › les charges d'exploitation non récurrentes ou ponctuelles sont suspendues sauf si elles sont indispensables ; les charges prévues en 2020 de cette nature et non encore engagées seront autant que possible reportées sur 2021 ;
- › les dépenses d'investissement des grands projets sont sauf exception stoppées et replanifiées selon un calendrier encore à définir ;
- › les dépenses d'investissement de renouvellement sont suspendues et reportées à 2021 pour l'équivalent d'au moins 3 mois.

En outre, un plan d'activité partielle, construit sur la base des activités essentielles pour l'entreprise, réduira l'activité du personnel à environ 20 % pour les 2 prochains mois. 70 % des salariés seront à moins de 30 % d'activité. Ce plan pourra être prolongé et sera adapté en continu selon l'évolution du contexte.



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## **ERNST & YOUNG Audit**

Le Compans – Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse cedex 6

S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

## **MAZARS**

Green Park III  
298, allée du lac – 31670 Labège

Société anonyme d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes  
Capital de 100 000 €  
Siren 780 138 715 RCS Toulouse

À l'Assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 14 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.12 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et des méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

### 4. Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 14 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## 6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Toulouse, le 15 mai 2020

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit  
Jérôme Guirauden  
Laurent Vitse

MAZARS  
Hervé Kerneis  
Stéphane Marfisi





© Aéroport Toulouse-Blagnac



AÉROPORT  
TOULOUSE  
BLAGNAC